

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2016

M. Maximilien WALTER, Président, ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à la Syndique, aux Conseillers municipaux, au public ainsi qu'aux représentants de la presse.

1. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

En préambule sont assermentés: Messieurs Jan MADSEN et Mark WILLIAMS

Le Président annonce la démission de Mme Alix BIGLER pour cause de déménagement. Il contactera le premier suppléant de la liste afin de la remplacer.

Conseil communal : sur 49 membres élus, 40 sont présents 8 excusés et 1 absent

Quorum : 26 Majorité absolue : 21

Municipalité: présente

Huissier : présent

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2016

A la demande de la Municipalité, un point intitulé «demande d'examen concernant l'achat d'un nouveau véhicule d'accompagnement du bras élévateur pour le Service de Défense incendie et de Secours de Terre-Sainte (SDIS Terre-Sainte» est ajouté. Le texte concerné est distribué séance tenante. L'ordre du jour devient :

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 12 octobre 2016
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2016
4. Informations du Bureau du Conseil communal
5. Informations des Commissions et Délégations intercommunales
6. Informations de la Municipalité
7. Demande d'examen concernant l'achat d'un nouveau véhicule d'accompagnement du bras élévateur pour le Service de Défense incendie et de secours de Terre Sainte (SDIS Terre-Sainte)
8. Préavis municipal no 05/2016 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2017
9. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016

Le Président passe la parole à la Syndique qui signale :

Page n° 44, point 2 : elle émet des doutes quant aux chiffres mentionnés. Le Président précise que trois personnes n'ont pas encore été assermentées, ce qui explique ces chiffres.

Page n° 50, point 11.1 : l'Assemblée des Syndics du District ne fait l'objet d'aucune abréviation.

La phrase devient : «Elle cite, par exemple, l'Assemblée des Syndics de Terre-Sainte (ASTS), **l'Assemblée des Syndics du District**, le Conseil intercommunal du Conseil régional».

Page n° 51, point 11.2.2 : il s'agit de dépenses urgentes et non de dépenses impossibles.

La phrase devient : «Les préavis mis à l'ordre du jour concerneront l'autorisation de plaider ainsi que celle pour les dépenses **urgentes** et exceptionnelles, ...»

M. Harry SCHAUB, Municipal, relève :

Page n° 52, point 11.2.9, dernier & : la fête de la Raisinée aura lieu le 26 novembre 2016 et la Guinguette de Mies les 3, 4 et 5 novembre 2016.

La phrase devient : «A Commugny celle de la Raisinée le **26 novembre** 2016. Enfin la Guingette de Mies est fixée aux jeudi, vendredi et samedi 3, 4 et 5 **novembre 2016**».

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2016, corrigé selon les remarques ci-dessus, est accepté à l'unanimité.

4. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président donne les informations suivantes :

4.1 Commissions

Selon le Règlement du Conseil communal lorsqu'une commission n'a pas nommé son Président, le premier de la liste alphabétique est désigné à titre temporaire. Les Présidents sont donc :

Commission aux affaires régionales: Christophe CLERC

Commission des routes: Mme Ilona ALONSO

Commission des égouts: M. Martin HUBBLE

Commission de l'environnement: Mme Marianne NAEGELI

Commission de l'aménagement du territoire: M. René BRAUN

Commission de recours en matière d'impôts: M. Christian PETER

Délégations ASCOT et AJET: Mme Thérèse DITTLI-LEMOING

Centre sportif des Rojalets : M. Norbert KALTENRIEDER

Commission des naturalisations: Mme Odile DECRE, Syndique

4.2 Adresses e-mail

Les Conseillers ne l'ayant pas encore fait sont priés de mettre de suite en place leurs adresses pour assurer une communication efficace.

4.3 Commissions des routes et de l'aménagement du territoire

Suite à la démission de M. Charles CLARIS, le Bureau a nommé M. Martin HUBBLE à la Commission des routes et M. Marcel KUENZLER à la Commission de l'aménagement du territoire.

5. INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS INTERCOMMUNALES

Le Président passe la parole à M. Emanuel WEISSKOPF, Président de la Commission des finances, qui signale :

5.1 Cours pour les nouvelles autorités – législature 2016-2021

Cette formation, donnée le 3 octobre 2016 par la Préfecture, était destinée aux Présidents du Conseil Communal ou Général, aux Présidents des Commissions de gestion et des finances ainsi qu'aux Secrétaires du Conseil Communal ou Général. Il qualifie la séance de très intéressante.

Au niveau formel, il déclare n'avoir rien appris. Néanmoins, il constate à l'écoute des questions posées par les autres participants l'existence d'un grand vide dans beaucoup de communes. Il pense que le Conseil a de la chance d'avoir un Président expérimenté.

5.2 Budget d'ARSCO SA

L'Assemblée générale d'ARSCO SA s'est tenue le 11 octobre 2016 devant une salle comble. Le budget de fonctionnement pour l'année 2017 totalise 6'200'000.--. Les questions posées concernaient l'augmentation des indemnités du Conseil d'administration (frs. 27'800.-- en 2015 et frs. 45'000.-- en 2017) ainsi que celle des honoraires (frs. 133'000.-- en 2015 et frs. 205'000.-- francs en 2017). Les honoraires précités concernent des études et ne comprennent pas les consultants ni les études pour la piscine-patinoire. Le Budget prévoit un montant de frs. 59'000.-- pour fêter les 25 ans du collège des Rojalets l'année prochaine. Enfin, l'investissement réalisé pendant vingt-quatre ans se monte à 56 millions dont 40 millions pour le collège. La dette restante atteint 31 millions.

6. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le Président signale la présence de Messieurs BOVARD et FRITSCHÉ, du Bureau d'ingénieurs BOVARD ET NICKL SA. Ils présenteront le Plan des circulations et de déplacements et répondront aux éventuelles questions. L'Assemblée leur accorde la parole avec 1 abstention et aucun avis contraire.

La Syndique indique:

6.1 Coûts des déchets

La Municipalité répondra aux questions posées, lors du précédent Conseil, par M. Ernesto STAHL, Conseiller, au moment de la présentation du budget.

6.2 Projet de piscine/patinoire

Mme Stéphanie EMERY, Présidente du Comité de pilotage du projet, présentera un état de la situation lors de la séance de décembre 2016.

6.3 Conseil intercommunal du Conseil régional

Le 22 septembre 2016 le Conseil régional a, comme prévu, accepté à l'unanimité une sortie anticipée de notre commune au 31 décembre 2016.

6.4 Taux d'imposition

Les informations données par le Canton sur les acomptes de la péréquation pour l'année à venir sont parvenues à la Municipalité tardivement, à savoir en fin de semaine dernière. D'autres informations sont encore attendues. Dès lors, la Municipalité reviendra sur cette question à l'occasion du budget après le vote du Grand Conseil.

6.5 Accueil des nouveaux habitants

La soirée du 21 septembre 2016, consacrée aux nouveaux habitants, aux nouveaux bourgeois ainsi qu'aux nouveaux jeunes citoyens, a rencontré un grand succès. La salle communale était pleine et les retours des participants ont été très positifs.

M. Y. HERMANJAT, Municipal, donne les informations suivantes :

6.6 Bâtiment de la laiterie

Les travaux de réfection du bâtiment sont terminés. Le décompte final sera présenté lors du prochain conseil.

M. Harry SCHAUB, Municipal, donne les informations qui suivent :

6.7 Augmentation du niveau de sécurité

Le nouveau poste de gendarmerie s'est ouvert le 3 octobre 2016 à Coppet, dans les locaux anciennement occupés par l'Action sociale (AVS) et le chef de gare. Cette ouverture a fait l'objet d'un communiqué de presse. Le Municipal regrette que le Canton n'ait pas fait l'effort d'envoyer un tout-ménage aux habitants des communes concernées. Ce poste emploie cinq personnes. Il est ouvert de 07h30 à 12h00 ainsi que de 15h00 à 19h00. Hors des heures précitées, les personnes peuvent appuyer sur un interphone et sont alors immédiatement mises en contact téléphonique avec les patrouilles en circulation. Une information complémentaire sera donnée par le biais du pilier public et vraisemblablement à travers un tout-ménage.

P. MAILLEBAU, Municipal, donne les informations suivantes :

6.8 Sécurité- incendie

Un exercice d'évacuation incendie a été organisé à l'école la semaine dernière. Il s'est bien déroulé. La procédure a été respectée. Il a permis de corriger le volume sonore de l'alarme.

M. Michel GOLAY, Municipal, fait savoir :

6.9 Réfection de la route cantonale RC 2B de Tannay au carrefour de la route de Coppet

Les travaux sont terminés et dans l'ensemble les délais ont été respectés. Il semble que les inconvénients subis par les riverains sont largement compensés par la tranquillité du trafic rendue possible par la qualité du revêtement phono-absorbant.

6.10 Présentation du Plan des circulations et de déplacements

M. Etienne BOVARD, du Bureau d'ingénieurs BOVARD ET NICKL SA présente l'historique des études réalisées. Il relève l'importance de « sentir » la sécurité en consultant la population de manière indirecte par le biais d'enquêtes et d'interviews ainsi que sur place, à la sortie des classes.

Le Plan des circulations et des déplacements s'est basé sur beaucoup de documents. Il a pris en compte, entre autres, des plans et études déjà faites, des servitudes à disposition de la commune, des recherches de gendarmerie, des mesures de vitesses, des relevés de gabarits, etc. Il a étudié tous les aspects routiers de la commune.

Les problèmes ont été inventoriés, des diagnostics et principes posés, des objectifs fixés, des mesures prises, des variantes étudiées, pour arriver à définir des priorités d'action et établir un programme des travaux avec des coûts.

(Hors séance : la présentation est disponible sur le site internet de la commune)

Le Président ouvre la discussion.

Mme Michèle LUYET trouve que l'étroitesse des bandes jaunes (40 cm) sur la « nouvelle » route de Genève limite leur utilité.

M. E. BOVARD partage son avis. Il rappelle que cette largeur correspond à des normes et directives imposées par le Service des routes, et qu'une correction a été faite.

7. DEMANDE D'EXAMEN CONCERNANT L'ACHAT D'UN NOUVEAU VÉHICULE D'ACCOMPAGNEMENT DU BRAS ÉLEVATEUR POUR LE SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS DE TERRE SAINTE (SDIS TERRE-SAINTÉ)

Le Président passe la parole à M. M. GOLAY, Municipal, pour informations complémentaires. Il indique que la demande fait suite à une décision du Comité intercommunal du Service de Défense Incendie et Sécurité de Terre-Sainte. Par ailleurs, le véhicule concerné aurait dû de toute façon être acheté en 2017.

Le Bureau propose le renvoi de la demande à la Commission des finances.

La demande est renvoyée à la Commission des finances.

8. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 05/2016 CONCERNANT L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2017

Le Président annonce la présence de M. Michel JACCARD, Boursier communal, qui interviendra dans le cadre de l'arrêté d'imposition 2017. Le Conseil lui accorde la parole à l'unanimité.

La Syndique signale une erreur sur la première page du préavis, à savoir que les deux accolades concernent les chiffres placés en dessous et non ceux du haut.

Elle rappelle aussi, qu'en fonction du contexte actuel et des nombreuses inconnues, la Municipalité a trouvé plus sage de maintenir le taux d'impôt à 57.

Le Président passe la parole à Mme M. LUYET, rapporteur, pour lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

Le débat est ouvert.

M. Marcel KUENZLER a le sentiment que le message délivré par la Municipalité au Conseil est anxiogène, ceci pour deux raisons.

Premièrement, la Municipalité laisse penser que la facture sociale, la péréquation intercommunale et la réforme policière engendraient une augmentation des charges de frs. 1'310'000.-- et qu'elle influencerait les comptes 2016 et le budget 2017. Or il constate que le décompte final pour l'année 2014 s'élevait à frs. 8'971'100.-- et à frs. 9'096'000.-- pour 2015, soit une augmentation d'environ frs. 120'000.--. Par ailleurs, le montant provisoire budgété en 2016 totalise frs. 9'265'000.-- et correspond à un « trend » convenable, éloigné du chiffre donné par la Municipalité. Il pense que ces chiffres concernent très peu le taux d'imposition et le budget 2017.

Deuxièmement, l'on parle d'investissements sur cinq ans qui représentent plusieurs millions à charge de la Commune et qui sollicitent la trésorerie. Par ailleurs, seul l'amortissement des investissements rentre dans les charges de l'exercice (facteur 1 à 30). Dès lors, les cinq millions d'investissement se transforment en frs. 50'000.-- de charges.

Ces deux points précisés, M. M. KUENZLER déclare cependant ne pas contester la proposition municipale de maintien du taux actuel.

M. Jean-Pierre RODIEUX déclare aussi soutenir le préavis et avoir également deux remarques à faire.

Premièrement, il constate que, dans son rapport, la Commission des finances parle du point d'impôt. Il estime qu'il aurait été plus correct de parler du taux d'imposition et non du point d'impôt, car la Commune n'a aucune prise sur le point d'impôt qui dépend de l'impôt de base. Il s'agit d'une source de confusion.

Deuxièmement, le préavis semble laisser penser que le taux d'imposition a une influence en matière d'augmentation ou de baisse de la péréquation communale et de la facture sociale. Or, il semblerait qu'en fin de compte tout dépend du point d'impôt et non du taux d'imposition. En fait,

seul le point d'impôt écrêté joue un rôle. Il s'agit d'une mesure qui frappe les communes fortunées. Le point d'impôt écrêté est le point d'impôt normal moins le montant d'écrtage divisé par deux. En fait, plus le taux est élevé plus le montant est petit, plus l'écrtage est petit plus l'on reste près du point d'impôt. En conclusion, M. J.-P. RODIEUX se prononce en faveur du préavis pour le maintien d'un taux d'imposition à 57, mais ne voit pas comment cela pourrait aider la Commune au niveau de la péréquation et de la facture sociale.

M. M. JACCARD, Boursier, annonce qu'il a reçu le budget de la facture sociale (péréquation et police) et qu'elle s'élève à 9'671'000.--. Par ailleurs, il rappelle qu'il y a régulièrement des adaptations et qu'elles ne sont pas favorables à la Commune.

En ce qui concerne les investissements à cinq ans, les travaux en cours montrent qu'ils se montent à près de 15 millions dont 5 environ pour les routes. Il confirme que seul l'amortissement figure dans les comptes de fonctionnement, et relève que la Commune a aussi besoin de la trésorerie pour payer ces investissements. Dès lors, le taux d'impôt est très important pour la trésorerie également.

Quant au point d'impôt et son influence, on entre dans un phénomène technique. Le Boursier confirme que l'écrtage est un élément pris en considération dans le calcul mais qu'il n'est pas nécessairement favorable.

La Syndique remercie M. M. KUENZLER pour sa lecture attentive des préavis et rapport de la Commission des finances. Elle indique que la Municipalité n'avait pas l'intention de délivrer un message anxiogène mais simplement de faire preuve de transparence et d'attirer l'attention sur un certain nombre d'éléments. De plus, elle rappelle qu'il est nécessaire d'avoir un peu de trésorerie pour assurer le fonctionnement du ménage communal. Enfin, elle signale que des explications complémentaires seront données lors de la présentation du budget.

M. Cyrill SCHULER, en tant que nouveau Conseiller, se dit impressionné par le niveau des commentaires techniques, qu'il qualifie de très compétents. Il constate que la Commune est très riche. Dès lors, dans la mesure où il y a de plus en plus de gens qui gagnent moins, qu'il y a un système cantonal qui fonctionne, la Commune va par la force des choses être amenée à payer à l'avenir une facture sociale plus importante. Il estime que la manière dont le Canton fonctionne est relativement claire et juste. Enfin, au vu du contexte, il pense qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de garder le taux d'impôt inchangé puisque cela permet à la Municipalité de continuer à avoir des projets et de garder des finances saines.

M. J.-P. RODIEUX rappelle que l'Etat ne peut lever que les impôts prévus par la Constitution ainsi que les lois fédérales et cantonales. Pour lui, la facture sociale est impôt qui ne veut pas dire son nom. Il constate que la péréquation cantonale et la facture sociale arrive au même montant que les impôts communaux qui sont encaissés. Il estime que tout est fait pour que les communes riches ne le soient plus. Il souhaiterait savoir comment les communes réagissent en général ? Il pense que si une commune doit augmenter ses impôts pour payer la péréquation, la limite du principe est atteinte.

La Syndique confirme que certains villages déplorent de n'être pas entendus. Elle pense qu'il faut agir à travers les plateformes existantes comme l'Association des communes vaudoises (ADCV) pour négocier et trouver un consensus.

Enfin, elle estime que Commugny ne s'en tire pas trop mal au niveau de la péréquation. Il convient d'être cohérent et solidaire mais pas n'importe comment.

Le préavis municipal n° 05/2016 est approuvé à l'unanimité.

9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

9.1 Site internet de la Commune

M. Christian LOWE pense que le site devrait être utile pour effectuer diverses recherches et accéder rapidement à l'historique des documents du Conseil communal (préavis diffusés, anciennes présentations, procès-verbaux, etc.).

La Syndique signale que, suite au changement de système, le site a changé d'allure et qu'il a perdu une partie de l'historique. En effet, auparavant, il était possible de retrouver les documents des dix dernières années (préavis, procès-verbaux, comptes et budget, etc.). Les pages concernées seront réalimentées et la situation améliorée.

Enfin, la présentation du Plan des circulations et des déplacements faite par le Bureau d'ingénieurs BOVARD ET NICKL SA sera mise en ligne.

9.2 Parking piscine-patinoire

M. J.-P. RODIEUX demande s'il est toujours possible, comme déclaré à l'époque, d'utiliser le parking qui se trouve en contre bas ainsi que le parking couvert ?

La Syndique ne dispose pas des éléments pour répondre de suite et renvoie à une présentation générale qui sera donnée au prochain Conseil.

9.3 Déchetterie intercommunale

M. J.-P. RODIEUX demande à quel niveau (communal, global, supplémentaire) les deux gardiens ont été engagés ?

M. M. GOLAY, Municipal, répond qu'il s'agit du personnel de l'ancienne déchetterie, et de deux personnes provenant de la déchetterie de Tannay à raison de deux demi-journées. Elles complètent le service du mardi, mercredi, jeudi et samedi.

M. M. JACCARD, Boursier, rappelle que la Commune comptabilise d'abord l'ensemble des frais de la déchetterie intercommunale qui sont redistribués en fin d'année en fonction de la convention.

9.3 Plan des circulations et des déplacements

9.3.1 Carrefour de la laiterie

Mme Alexandra HESS constate qu'une présentation d'un projet de réaménagement a été faite en 2015 et demande où en est la procédure ?

La Syndique répond qu'un préavis a effectivement été présenté au Conseil en 2015 et qu'il a été refusé. Des études sont en cours pour représenter un projet tenant compte des remarques du Conseil.

Mme A. HESS demande si les cinq millions mentionnés dans les investissements qui concernent les routes s'entendent par année ou pour cinq ans ?

La Syndique répond qu'il s'agit du montant prévu pour la durée de la législature.

Mme A. HESS demande pour quelle raison une circulation en sens unique n'a pas été prise en considération, par exemple pour ce carrefour ?

M. G. BOVARD, confirme que le système a été analysé. Néanmoins, il précise qu'il engendre une grosse problématique au niveau de la sécurité, car il offre toute la voie à la voiture, contrairement à la circulation bidirectionnelle qui oblige les véhicules à ralentir pour croiser. Ce système est utilisé dans les villes pour décharger une rue et peut difficilement être mis en place dans le village, du fait notamment de l'existence de deux axes principaux

Au final, Mme A. HESS relève la qualité de l'étude présentée par le bureau d'ingénieurs et souhaite que ces projets routiers avancent rapidement pour le bien de tous.

La Syndique signale que la Municipalité partage cette volonté, mais qu'elle doit notamment effectuer des vérifications auprès du Canton quant aux planifications des chantiers sur l'entier des routes cantonales de la région.

La Municipalité reviendra avec des préavis lorsqu'elle aura pris connaissance des planifications prévues sur les grands axes et que les études seront finalisées.

La parole n'est plus demandée.

A la demande du Président, la Secrétaire, Mme Mireille SCHICK, procède à la lecture du procès-verbal de décision.

Le procès-verbal de décision est accepté à l'unanimité.

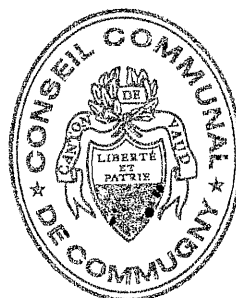
**Le prochain Conseil communal aura lieu le
mercredi 14 décembre 2016, à 19h15**

La séance est levée à 22h00

Le Président



Maximilien WALTER



La Secrétaire



Mireille SCHICK